MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

Décision nº 1510 du 8 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

NOR : *INTJ1805835S*

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 7983 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727083S) ;

Vu la décision nº 45170 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727048S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2018 :

Schmit Olivier NIGEND : 195 784 NLS : 8 047 971

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er avril 2018 :

Hauck Jessica NIGEND : 233 198 NLS : 8 085 831

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2018 :

Kabile Fabrice NIGEND : 348 656 NLS : 8 117 121

Mensah Elodie NIGEND : 238 849 NLS : 8 083 200

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2018.

Le général, commandant le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,
F. DAOUST